



**Rubrique:** Poursuites pour dettes

**Sous-rubrique:** Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

**Date de publication:** SHAB, KABVS - 03.07.2020

**Numéro de publication:** SB01-0000001371

**Canton:** VS

**Entité de publication:**

Offices des poursuites et faillites du district d'Hérens, Impasse des Chatonières 1, 1981 Vex

## Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Les 3 trèfles SA

**Débiteur(s):**

Les 3 trèfles SA  
CHE-324.529.215  
Route de Mâche 6  
1987 Hérémenche

**Objet(s) à vendre aux enchères:**

Sur territoire de la Commune d'Hérémenche  
1/ Parcelle No 1422, plan 7, nom local Prolin, 495 m2 à savoir:  
a/ habitation No 1370 de 171 m2  
b/ pré-champ de 191 m2  
c/ autre revêtement dur de 133 m2  
Taxes cadastrales : bâtiment : Fr. 189'030.--  
biens-fonds: Fr. 9'720.--  
Nature de l'immeuble : chalet d'habitation sur 3 niveaux + combles ainsi qu'un garage.  
2/ Parcelle No 1446, plan 7, nom local : Sous-Prolin, 135 m2 soit:  
a/ autre revêtement dur de 49 m2  
b/ autre surface verte de 86 m2  
Nature de l'immeuble : terrain affecté en places de parc.  
Estimation des immeubles par expert : Fr. 375'000.--

**Vente aux enchères**

Le 10.09.2020 à 15:30 heure, A la salle bourgeoise d'Hérémenche

**Remarques juridiques:**

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).  
Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les re-

gistres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente. De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement. Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Vente requise sur requête de plusieurs créanciers saisissants. Payment du prix de vente : 10% à l'adjudication en mains du préposé, exclusivement en espèces, le solde dans les trente jours avec intérêt à 5%.

Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil et pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du commerce

Remarque: Aucune hypothèque ou gage immobilier ne grevant les immeubles mis en vente, ceux-ci seront réalisés en bloc.

**Délai de production:** 23.07.2020

**Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges:** à partir du 26.08.2020

Les visites seront organisées à partir du 26 août 2020 sur rendez-vous préalable.

**Point de contact:**

Offices des poursuites du district d'Hérens  
Case postale 60  
1981 Vex  
Le préposé: Philippe Rapalli